

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2016**

Date de convocation : 6 Avril 2016

Date d'affichage : 6 Avril 2016

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme BOUGERET Florence, M. CAHAREL Brice, Mme CAMOU LOPEZ Camille, M. CATHY Gérard, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme DARMON Monique, M. DE ALMEIDA José, Mme DUCHEMIN Cécile, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. GAUDART Franck, M. HENTGES Guy, M. LAYA Olivier, M. LEGRAS Olivier, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme PHILIPPE Sandrine, M. PRADEL Angelin, Mme SOREL Isabelle, M. VERMILLON Gilles

Absents excusés : Mme CABOUX Axelle a Mme CUCINIELLO Jessica, Mme MARTIN Caroline a M. CATHY Gérard,

Absent : M. THOMASSET Ghislain

Nombre de votants : 22

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire: Mme DARMON Monique

L'an deux mille seize, le 11 Avril à 20:35, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 15 février, pas de lecture : **VOTE : 21 voix POUR**, signatures.

Approbation de l'ordre du jour- suppression du dernier point relatif au social car nous avons déjà délibéré : **VOTE : 21 voix POUR.**

Délibération n°16-009 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par voix **POUR et 2 contres (M. Hentges-M.Legras)**, prend acte de l'arrêt de la révision du PLU.

Le registre est consultable en mairie. Les habitants concernés par les parcelles ont été contacté. Néanmoins, tout le monde peut venir s'exprimer.

Mme le Maire explique que malgré des contraintes de géographie locale et les obligations supra-communales ce projet est réalisable. La réflexion s'est effectuée en fonction des contraintes du SDRIF et la loi SRU en restant sur la zone urbaine de la commune. Il y a eu un travail nouveau sur les zones humides car Gometz le Châtel est concerné.

M. Legras annonce qu'il lui est demandé de tirer un bilan de la concertation et d'arrêter le PLU. Concernant la concertation, le comité urbanisme a bien été convoqué avec des documents à dispositions et il y a eu des articles dans le bulletin etc . Néanmoins, ce document n'a été fourni que ces jours-ci. Le plus important est le plan de zonage mais les 146 pages du règlement, personne ne les connaît. Le comité urbanisme ne l'a pas vu. Il n'y a eu aucune réunion publique sur le PLU tel que arrêté ce soir. La concertation est insuffisante. D'autres choses auraient pu être faites. Les comités de quartiers auraient pu être intégrés à la réflexion. Les conseillers devaient pourvoir lire ce document pour comprendre l'impact. Ce PLU ne permettra pas d'appliquer la loi SRU. Vos chiffres sont faux et minorés. Les projections de populations sont fausses. Cela a eu une implication sur les investissements que vous allez présenter à l'avenir. L'arrêt de ce projet semble prématuré.

M. Gaudart lui répond que ce dispositif se base sur les orientations débattues depuis le début. Ce n'est qu'un mécanisme de transcription. Il est serein sur ce projet. Les membres du comité urbanisme on bien saisi les enjeux. Pour les enjeux de la concertation, il y a eu de la transparence.

Mme le Maire ajoute que le règlement évoluera au fur et à mesure de la concertation. Il est mis à la disposition avec le registre. Il était donc consultable. On a tenu compte des remarques. Il faut donc continuer a bien le lire et faire remonter les remarques lors de l'enquête publique.

Ouverture de séance : 21h23

Fermeture de séance : 21h41

Délibération n°16-010 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix **POUR**, approuve la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2016

Cette subvention est demandée dans le cadre de la rénovation et mise en accessibilité des salles communales.

Délibération n°16-011 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix **POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local

Cette subvention est demandée pour le centre de loisirs, les salles communales et les voiries Saint-Nicolas et Sablonnière.

Délibération n°16-012 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix **POUR**, approuve la demande de subvention au Département dans le cadre du Plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes

Cette subvention est demandée pour la réhabilitation des salles pour un montant de 65 000 euros.

Délibération n°16-013 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 21 voix **POUR**, approuve la demande de subvention auprès de la CPS dans le cadre de l'aide aux petites communes

Cette subvention est demandée pour le centre de loisirs.

Délibération n°16-014 Sur proposition de Madame Florence BOUGERET, Conseillère municipale déléguée à la communication et à la vie culturelle, le Conseil municipal, par voix 21 **POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention pour la fête du village auprès de la CPS

Cette subvention s'élève à 2000 euros.

M. Legras demande si lors de la fête prévue pour le 18 juin, les associations seront associées. De plus, quels sont les axes culturels de cette subvention.

Mme Bougeret lui répond qu'une réunion a été prévue au mois de février convoquant toutes les associations. Des idées ont été avancées. La prochaine réunion aura lieu le 14 avril pour faire le point. Cette subvention ne concerne pas uniquement la fête du village. Il y a une réunion demain à la CPS pour envisager de réserver une intervention dans le cadre du festival Ha les beaux jours. L'association qui participe au projet d'école a proposé une inauguration de son travail autour du thème « la ville s'écrit » en lien avec l'équipe enseignante. Pour le 18 juin, les associations, les parents et la MJC participent.

Délibération n°16-015 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 21 voix **POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention auprès de l'AESN pour les travaux d'assainissement de la rue de la Sablonnière.

Délibération n°16-016 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 21 voix **POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour les travaux d'assainissement de la rue de la Sablonnière.

Délibération n°16-017 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par voix 21 **POUR à l'unanimité**, approuve le compte de gestion 2015 (budget communal M14).

Délibération n°16-018 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par 20 voix **POUR à l'unanimité**, approuve le compte administratif 2015 (budget communal M14).

Délibération n°16-019 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par 21 voix **POUR à l'unanimité**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015 à l'exercice 2016 (budget communal 2016).

Délibération n°16-020 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par 21 voix **POUR à l'unanimité**, approuve le vote des taux d'imposition (budget communal).

Délibération n°16-021 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **2 contres 20 voix POUR**, approuve le vote du budget primitif (budget communal)

M. Legras constate une certaine opacité du budget communal. Quelles sont les priorités ? On ne le sait pas ? Outre l'aspect inhumain suite aux départs des agents, quelle est la qualité du service public ? Il y a également un risque de dérapage sur le projet du centre loisirs.

Mme le Maire lui répond que cette présentation est budgétaire mais est également une présentation de nos priorités avec des visées sur l'enfance et la jeunesse. Pour ce qui est de la masse salariale, il y a eu des changements. Entre la mairie et la MSP, les ouvertures sont désormais alternées. Les agents ont donc un travail axé sur d'autres missions. Le but est donc bien d'élargir l'accès au service public. Quand à vos insinuations sur l'aspect inhumain des départs, je vous ferais juste remarquer que l'inhumanité n'était pas là où vous le pensiez. Avec nos projets, nous avons pris un risque calculé. Pour le projet du Centre de loisirs, nous passons à 1 700 000 euros car nous avons choisi d'y intégrer le RAM.

Délibération n°16-022 Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Conseillère municipale déléguée aux associations, le Conseil municipal, par **2 contres, 20 voix POUR**, approuve le vote des subventions aux associations (budget communal)

M. Legras constate une baisse des subventions sauf pour les Casteloups et la MJC. Les sommes sont toutes en baisse.

Mme Duchemin lui répond que le foot coûte trop cher par rapport au fait qu'aucun jeune de Gometz ne soit inscrit. Nous avons réparti en fonction de la présence des castelgometziens aux activités proposées et de l'implication des associations dans les activités du village (fêtes et NAP). La location des salles est aussi une subvention.

Délibération n°16-023 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **voix 21 POUR à l'unanimité**, approuve le compte de gestion 2015 (budget eau et assainissement)

Délibération n°16-024 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **voix 20 POUR à l'unanimité**, approuve le compte administratif 2015 (budget eau et assainissement)

Délibération n°16-025 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **voix 21 POUR à l'unanimité**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015 à l'exercice 2016 (budget eau et assainissement)

Délibération n°16-026 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve le vote du budget primitif (budget eau et assainissement)

Délibération n°16-027 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **voix 21 POUR à l'unanimité**, approuve l'annulation de titre de recettes sur l'exercice 2015 au budget eau et assainissement.

Délibération n°16-028 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire- adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par 2 abstentions **voix POUR à l'unanimité**, autorise à recourir à l'emprunt et de signature d'un contrat de prêt BEI avec la Caisse d'épargne Ile de France pour le centre de loisirs.

Délibération n°16-029 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve la modification des effectifs du personnel communal.

Délibération n°16-030 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve le plan de formation des élus pour l'année 2016.

Délibération n°16-031 Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LHUISSIER, Maire-Adjoint délégué aux travaux, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, autorise la signature du marché de travaux de remplacement des canalisations EU-Rue de la Sablonnière

Délibération n°16-032 Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire-adjointe déléguée au social, à l'économie et au cadre de vie, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve la signature du marché de travaux d'assainissement pour la réalisation de travaux sur les réseaux communaux d'assainissement.

M. Henges demande s'il est possible de prévoir un critère local.

Mme le Maire dit que non mais qu'il sera possible de prévoir un critère de réactivité.

Délibération n°16-033 Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire-adjointe déléguée au social, à l'économie et au cadre de vie, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve la modification des statuts du SIAHVY.

M. Legras demande si nous risquons de voir apparaître le même risque que pour le SIOM.

M. Caharel lui répond que non car ce ne sont pas les mêmes problèmes juridiques.

Délibération n°16-034 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, Approuve la fixation d'un nouveau tarif pour la réalisation, le contrôle de conformité des branchements sur les réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Délibération n°16-035 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, le Conseil municipal, par **21 voix POUR à l'unanimité**, approuve le renouvellement du contrat enfance jeunesse troisième génération 2016-2019.

Le Maire précise qu'une seule décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Décision du Maire 2016-002
Préemption des parcelles AC n°28 et AC n°145

Article 1^{er} :

Il est décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé

PARCELLE	SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE
14 route de Chartres et 1 avenue du Centre	AC n°28 et AC n°145	1 575 m ²

Article 2 :

D'acquérir ces parcelles, au vu de l'avis de la Direction départementale d'interventions domaniales n°2016- du conformément à l'article R 213-8 du code de l'urbanisme, représentant le bien tel que défini dans la déclaration d'intention d'aliéner, moyennant le prix de 372 000,00 € (trois cent soixante-douze mille euros) en valeur libre, en vue de réaliser une opération de logement social.

Le conseil est clos à 23h15
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 23h05.

A Gometz le Châtel, le 11 avril 2016.
Le Maire,

Lucie SELLEM.